

Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	4
EVALUATION DE LA FORMATION.....	4
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Ces dernières années, des évolutions importantes des connaissances se sont produites en matière d'autisme. Ces évolutions supposent une adaptation des modes de prise en charge et d'accompagnement, prenant en compte les souffrances et les difficultés générées par l'ensemble de ces troubles sévères du développement, desquels il découle des besoins spécifiques.

Des recherches scientifiques internationales portant sur l'efficacité des interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques ont été menées. Cependant, les études recensant ces pratiques mettent en évidence des problèmes méthodologiques importants qui entravent la comparabilité de l'efficacité des différents programmes et de leurs modalités de mise en œuvre.

En France, il existe une grande diversité d'interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques habituellement utilisées dans les services et établissements médico-sociaux ainsi que dans les services sanitaires.

Dans ce contexte, des risques de dérive existent et exposent les personnes avec autisme et autres TSA (troubles du spectre de l'autisme) et leur entourage à des pratiques à risques, portant atteinte au respect de leur dignité et de leurs droits. Il est important de poser un cadre minimum à l'accompagnement de ces personnes, en engageant une réflexion permettant d'apporter des garanties en termes d'intégrité morale et physique. Ce cadre s'inscrit dans le respect des bonnes pratiques édictées par la HAS et dans celui de la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du Code de l'action sociale et des familles.

L'enjeu principal des recommandations sur l'autisme est de contribuer à l'amélioration de l'accompagnement des personnes avec autisme et autres TSA et de leur entourage, conjuguant interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques, dans la perspective d'une meilleure participation sociale et d'un meilleur bien-être.

Les recommandations ont ainsi pour vocation de définir les grands principes des interventions garantissant aux personnes avec autisme et autres TSA le respect de la dignité qui leur est due. Il s'agit de tenir compte de leurs façons particulières d'appréhender le monde afin d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins, en lien avec leurs capacités et potentialités, ainsi qu'à leurs attentes. Les recommandations auront donc pour objectifs de construire une base commune garantissant la qualité des interventions.

Parallèlement, les recommandations visent à s'accorder sur les critères permettant d'identifier les risques de dérives dangereuses.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS-ANESM « Trouble du spectre de l'autisme: interventions et parcours de vie de l'adulte »
- Concevoir la continuité du parcours de l'adulte avec TSA
- Permettre aux professionnels de disposer de repères pour personnaliser les réponses apportées
- Favoriser la mise en œuvre d'une culture de la bientraitance dans les accompagnements

PROGRAMME ET OBJECTIFS

- Le passage de l'adolescence à l'âge adulte
- La participation de l'adulte autiste
- Rappels sur le diagnostic et les évaluations du fonctionnement chez l'adulte
- Les interventions sur l'environnement de la personne

- L'accompagnement de l'adulte autiste et évaluation des effets attendus
- Le parcours de santé (soins somatiques, soins psychiques, préventifs et curatifs)
- La prévention et gestion des comportements problématiques
- Le vieillissement

Objectifs pédagogiques poursuivis par les stagiaires :

- Identifier les outils recommandés pour évaluer et intervenir auprès des adultes avec TSA
- Identifier les axes d'amélioration pour un accompagnement de qualité des adultes avec TSA
- Questionner ses propres pratiques au regard des recommandations de bonnes pratiques

PUBLIC

Professionnels des structures accueillant des adultes avec TSA

INTERVENANT PRESENTI

Mme Karine MARTINOT, conseillère technique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Travaux de groupes autour des axes des RBPP "Ce que nous faisons" "Ce qu'il nous reste à faire"

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI